

« Prêt Pour la Radio Numérique ? » Evidemment !

Ça n'a l'air de rien, mais la radiodiffusion vit une double révolution ce 20 juin. La première révolution c'est la diffusion numérique d'une centaine de radios à Paris, Marseille et Nice. La deuxième révolution, c'est que cette diffusion se fasse sur une nouvelle bande de fréquences, la Bande III, une ressource très convoitée.

Un rayon de soleil dans le paysage radiophonique

Le lancement de la Radio Numérique Terrestre en France, c'est demain ! Au regard de la Loi du 30 septembre 1986, modifiée par les lois du 9 juillet 2004, du 5 mars 2007, et du 5 mars 2009, **le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a décidé que la RNT démarrerait en France le 20 juin 2014.**

Les auditeurs vont pouvoir retrouver leur station préférée avec de nouveaux récepteurs, plus performants, et découvrir de nouvelles radios, locales, régionales, nationales et thématiques, qui vont venir enrichir le paysage radiophonique. Dans un premier temps, cette offre sera limitée à trois zones privilégiées : Paris, Marseille et Nice. Toutefois, le syndicat a présenté un plan pour que la RNT soit prochainement déployée partout en France métropolitaine et même dans les collectivités d'outre-mer.



WWW.PRETPOURLARADIONUMERIQUE.FR

Du côté des institutions publiques, à J-1 du lancement officiel de la RNT en France, c'est « silence radio ». L'État a-t-il fait le choix de laisser, seuls, les radios privées et les auditeurs assumer cette révolution technologique ?

Tout comme lors du combat mené pour la libération des ondes en 1981, les acteurs associatifs et indépendants de la radiodiffusion n'ont pas attendu le gouvernement pour relever le défi du pluralisme sur la radio numérique.

Dans ce mouvement en faveur de la radio numérique et dans l'attente d'un sursaut d'implication des pouvoirs publics, le SNRL lance le site « **Prêt pour la Radio Numérique** » afin que les radios, leurs partenaires et leurs auditeurs puissent s'informer chaque jour sur la nouvelle radio qui se construit en France [et chez nos voisins européens](#).

Ainsi, les radios, leurs partenaires et leurs auditeurs pourront partager et s'informer chaque jour sur la nouvelle radio qui se construit.

A Paris, un multiplexe mutualisé, regroupant exclusivement des radios associatives - tel que préconisé par le SNRL -, sous forme de société coopérative, a été créé par [RadioCoop](#), avec le soutien des collectivités territoriales. Son niveau d'exigence-qualité est similaire à celui des diffuseurs traditionnels et représente un modèle indépendant bien plus économe.

Le SNRL est le plus important syndicat de radios en France en nombre d'entreprises affiliées. Le secteur associatif de la radiodiffusion qu'il représente, emploie près de 2500 salariés, dont plus de 400 journalistes professionnels.

Merci de relayer l'information et de nous en informer.

Contact presse :

Pierre Montel - 06 62 92 65 21
communication@snrl.fr